

Programme National Expérimental en Écophysiologie sur l'arbre urbain - Réaffectation de la subvention de l'État

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 19 décembre 1988, le Conseil Municipal a adopté le programme de partenariat entre le Laboratoire de Botanique de l'Université de Franche-Comté et le service municipal des Espaces Verts Sportifs et Forestiers, dans le cadre du programme national de recherches en écophysiologie sur l'arbre urbain.

M. le Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement de Franche-Comté vient de nous faire connaître, par lettre du 19/07/1989, que dans le cadre de ce programme expérimental, la Mission du Paysage du Ministère de l'Équipement et du Logement attribuait à la Ville de Besançon une subvention de 270 000 F pour le programme 1989 des travaux du Laboratoire de Botanique et du service Espaces Verts, qui s'élève à 540 000 F. La part à financer par la Ville figure au BP 1989 du service Espaces Verts.

Sur avis favorable de la 10ème Commission, le Conseil Municipal est appelé :

1. à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception de l'arrêté attributif de subvention, un crédit de 270 000 F en recettes au chapitre 901.5/1051.89147.31200 et à réaffecter cette somme en dépenses au chapitre 901.5/132.89147.31200,

2. à autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à passer avec l'Université de Franche-Comté fixant les conditions d'intervention du Laboratoire de Botanique.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.